

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.318**

**Réalisation d'un
centre de tri des
déchets ménagers -
Marché d'assistance
à maîtrise d'ouvrage
haute qualité
environnementale :
appel d'offres
restreint**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

REALISATION D'UN CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS - MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE : APPEL D'OFFRES RESTREINT

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême souhaite réaliser un centre de tri des déchets ménagers à L'Isle d'Espagnac afin d'optimiser le traitement des déchets recyclables de l'agglomération.

Conformément à son projet d'agglomération, la ComAGA s'est engagée dans une démarche de développement durable, afin de faire de la lutte contre le changement climatique une priorité et mettre ainsi en œuvre un plan climat local partenarial.

Elle se doit, par conséquent, d'avoir une démarche exemplaire en ce qui concerne ses compétences et projets et souhaite pour cela que la construction du centre de tri respecte une démarche de management de projet de « Haute Qualité Environnementale® », insistant en particulier sur le volet énergétique.

Il est nécessaire de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage « haute qualité environnementale » à un prestataire ou groupement de prestataires qualifié pour ce type d'opération.

Le montant estimatif de cette mission est de 45 000 € HT.

En fonction du montant estimé, il convient de lancer un appel d'offres restreint en application des articles 33, 60 à 64 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 5 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 octobre 2007

Affiché le :

05 octobre 2007